



## Conseil d'administration

316<sup>e</sup> session, Genève, 1-16 novembre 2012

GB.316/INS/13

Section institutionnelle

INS

Date: 13 novembre 2012

Original: anglais

### TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapport du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

### Synthèse du Président

#### Introduction

1. Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation s'est réuni le 13 novembre 2012 sous la présidence de M. Gilles de Robien (France). M. Funes de Rioja (employeur) et M. Sommer (travailleur) étaient porte-parole de leurs groupes respectifs. Il a été souligné d'emblée que, si les discussions devaient aboutir à un point appelant une décision, ce point serait soumis pour examen à la Section institutionnelle du Conseil d'administration, le 15 novembre. Un rapport complet de la réunion serait en outre établi et publié sur le site Web de l'OIT pour d'éventuelles modifications. Le bureau du Conseil d'administration a proposé que la question concernant le commerce et l'emploi soit reportée à mars 2013, étant donné le peu de temps disponible pour discuter de la première question à l'ordre du jour, *Les perspectives économiques mondiales et l'Agenda du travail décent*, sur laquelle le Bureau a élaboré un document de travail <sup>1</sup>.
2. Le Directeur général a ouvert la discussion en soulignant la gravité de la crise mondiale de l'emploi décrite dans le document et le risque qu'un affaiblissement des perspectives économiques mondiales entraîne une longue période de fort chômage, qui aurait des conséquences dévastatrices pour les sociétés et ne ferait que ralentir la lutte contre la pauvreté dans le monde. L'enjeu pour l'OIT est de déterminer quelle conduite les mandants doivent adopter individuellement et collectivement. Le groupe de travail n'étant pas une instance décisionnaire, il constitue un cadre idéal pour mener une réflexion commune sur l'action concrète à mener avec responsabilité et de toute urgence.
3. Si la crise a une portée mondiale, elle ne touche pas uniformément tous les pays et toutes les régions, ce qui entraîne des différences dans la manière de percevoir l'urgence qu'il y a à agir et le partage des responsabilités à l'égard de la crise. L'interdépendance des économies appelle des réponses adaptées au niveau international. La situation de l'Union

<sup>1</sup> Document GB.316/WP/SDG/1.

européenne et des Etats-Unis suscite aujourd'hui de graves préoccupations, mais une attention tout aussi grande doit être accordée aux dynamiques nouvelles à l'œuvre dans les pays émergents et en développement. Les problèmes sont complexes, mais la vocation de l'OIT est, par essence, de veiller à ce que progrès économique et progrès social aillent de pair, et plus que jamais en temps de crise. Le Directeur général s'est montré particulièrement inquiet des écarts qui se creusent en Europe entre objectifs économiques et sociaux. L'OIT joue et peut encore jouer un rôle pour restaurer l'équilibre.

4. Rappelant les discussions sur le prochain programme et budget, le Directeur général a souligné que l'influence de l'OIT et sa capacité de persuasion découlent de son excellence technique et analytique reposant sur des valeurs et objectifs durables inscrits dans l'Agenda du travail décent. Le BIT devrait apporter des réponses plus rapides et de meilleure qualité aux besoins de ses mandants. En outre, il devrait, en partenariat avec les autres organisations multilatérales, se concentrer sur les actions à mener aux niveaux régional et mondial. La Réunion régionale pour l'Europe et l'Asie centrale, qui se tiendra en avril 2013 à Oslo, sera l'occasion de développer cette interaction. Lors des réunions du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale tenues à Tokyo en octobre dernier, le Directeur général a rappelé les engagements pris en faveur d'une action coordonnée du G20 lors du Sommet de Los Cabos. A cet égard, l'OIT est déterminée à travailler étroitement avec la présidence russe du G20 et notamment avec le groupe de travail sur l'emploi du G20, le L20, le B20 et les ministres du Travail. Le Directeur général a également eu un premier entretien prometteur avec le Président de la Banque mondiale, M. Kim, et il entend poursuivre les travaux engagés avec le FMI à Oslo en 2010. Les défis que doit relever l'OIT sont immenses, comme le sont les possibilités de redonner espoir à des millions d'individus qui aspirent à un travail décent.
5. Un rapport détaillé rendra compte de la richesse de la discussion qui s'est tenue au sein du groupe de travail. J'aimerais récapituler à l'intention du Conseil d'administration et du Bureau quelques-uns des grands thèmes évoqués par plusieurs délégués. Certes, des différences de points de vue existent, mais j'ai néanmoins été frappé de constater que tous s'accordent à reconnaître les graves défis auxquels se trouvent confrontés les mandants de l'OIT et l'Organisation toute entière, ainsi que la nécessité d'agir face à l'urgence de la situation .

## **Défis pour l'Agenda du travail décent**

6. Les nombreuses contributions des participants à la discussion ont mis en évidence plusieurs difficultés communes et ont montré par ailleurs que la crise avait évolué différemment selon les régions. Un certain nombre de délégués ont pris note avec satisfaction des informations et de l'analyse contenues dans le document. Ils ont cependant déploré qu'il ne soit pas fait mention des défis rencontrés par les pays d'Afrique et d'autres pays à faible revenu, enregistrant des taux élevés de chômage des jeunes et de travailleurs pauvres. Certains ont également fait valoir que le document aurait pu s'intéresser davantage à l'impact global des nouvelles dynamiques de croissance à l'œuvre dans un certain nombre de pays en développement à revenu intermédiaire.
7. De nombreux intervenants ont souligné combien les taux élevés de chômage des jeunes mettaient à mal l'économie et la cohésion sociale. Cela s'applique en particulier aux pays dont la population augmente, mais aussi à ceux qui ont été le plus durement touchés par la récession, comme les pays d'Europe du Sud. Les politiques spécifiques visant à aider les jeunes femmes et jeunes hommes à trouver un emploi ont été évoquées, et il a été généralement admis qu'une augmentation globale de la demande de main-d'œuvre était essentielle.

8. Au nombre des domaines d'action évoqués par les délégués figure la création d'un environnement propice au développement d'entreprises durables susceptibles de créer des emplois. Il convient pour cela de créer de la croissance, laquelle passe par l'investissement qui, à son tour, dépend de la confiance des entreprises privées, en particulier les petites et moyennes entreprises. Les efforts visant à éliminer les obstacles à l'investissement et à l'emploi ainsi qu'à limiter les coûts de main-d'œuvre méritent de retenir l'attention. Il incombe aux gouvernements d'instaurer un cadre favorable aux entreprises privées. Il est également déterminant d'investir dans les infrastructures.
9. Pour certains orateurs, l'une des causes profondes de la crise réside dans le creusement des inégalités de revenus et la diminution de la part des salaires dans le revenu national. Il faut donc inverser cette tendance pour assurer la reprise. La qualité de l'emploi se dégrade en raison de l'augmentation des emplois précaires, à temps partiel et temporaires. En outre, dans certains pays, la part de l'économie informelle, où les emplois sont encore plus précaires et généralement de moindre qualité, s'accroît. Il a également été signalé que les migrations de main-d'œuvre exercent une pression croissante, notamment dans les pays du Sud. Il faut trouver le juste équilibre entre mobilité et sécurité sur le marché du travail.
10. Au titre des mesures à prendre, plusieurs délégués ont souligné l'importance de la formation et de l'éducation. Développer les compétences, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, est un autre défi qui, pour certains pays, implique une aide internationale conséquente.
11. La nécessité d'élargir les systèmes de protection sociale en s'inspirant de la nouvelle recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, a également été évoquée par de nombreux orateurs. La crise a clairement révélé les insuffisances de couverture sociale dans nombre de pays, avec les conséquences que cela implique pour la réduction de la pauvreté et le développement économique.

## Les priorités de l'action de l'OIT

12. Les délégués ont identifié une série de priorités pour l'action de l'OIT, avec un recentrage sur des thèmes particuliers et des moyens d'action.
13. L'ensemble des orateurs ont rappelé l'importance capitale du dialogue social et du tripartisme pour l'élaboration de politiques pertinentes et efficaces, en particulier face aux tensions sociales engendrées par la crise.
14. Un grand nombre de délégués ont rappelé que le progrès économique et social repose sur le respect des principes et des droits fondamentaux au travail.
15. Les intervenants ont fait observer à plusieurs reprises que le Pacte mondial pour l'emploi et la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable gardent toute leur pertinence en des temps difficiles. Il a été proposé d'évaluer l'efficacité du Pacte mondial pour l'emploi.
16. L'importance de la cohérence des politiques a été soulignée par de nombreux orateurs. La connaissance du monde du travail que possède l'OIT doit se conjuguer avec les compétences macroéconomiques d'autres organisations internationales. Il en va de même pour les ministres du Travail et les ministres des Finances.
17. Le document insistant sur le rôle de l'OIT dans la coordination des politiques multilatérales, de nombreux intervenants ont recommandé d'accorder davantage d'attention aux initiatives nationales, adaptées à la spécificité de chaque pays. Le Bureau a

été invité à prendre l'initiative de fournir des analyses de qualité et des services consultatifs adaptés à certains cas particuliers.

18. Le rôle que joue l'OIT dans des enceintes telles que le G20 et le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a été reconnu par tous, de même que la nécessité de renforcer ce rôle devant la dégradation de la situation de l'emploi. Il est important que l'OIT et ses mandants participent activement à la définition d'un objectif prioritaire portant sur le travail décent dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. L'accent a été mis sur la nécessité pour l'Organisation de collaborer avec le G20, dont la Russie assurera prochainement la présidence.
19. Plusieurs orateurs ont rappelé que le programme de réforme de l'OIT a fait du renforcement de ses capacités de recherche, d'analyse et de sensibilisation l'une de ses priorités.

## Conclusions

20. Réagissant aux diverses interventions, le Directeur général a relevé l'importance cruciale du retour à l'emploi. Certes, la crise n'a pas partout les mêmes conséquences, mais les perspectives du travail décent suscitent l'inquiétude générale. Répondant aux critiques formulées à propos du document, le Directeur général s'est engagé à les corriger. L'Agenda du travail décent, le Pacte mondial pour l'emploi et la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable proposent un cadre d'action. La promotion des entreprises durables n'est pas incompatible avec l'amélioration de la qualité du travail, et le dialogue social est la voie à suivre pour aller de l'avant. Le Bureau doit traduire ses analyses en actions, cibler plus concrètement ses interventions en matière de services consultatifs, notamment au niveau national, tout en poursuivant son action multilatérale. Le groupe de travail doit lui aussi devenir plus précis, plus analytique, plus concret et orienté vers l'action. Le débat a démontré l'importance du groupe de travail en tant que forum de discussion utile pour renforcer l'action menée par l'OIT pour surmonter les effets de la crise.
21. Le Conseil d'administration est invité à prendre note du rapport.